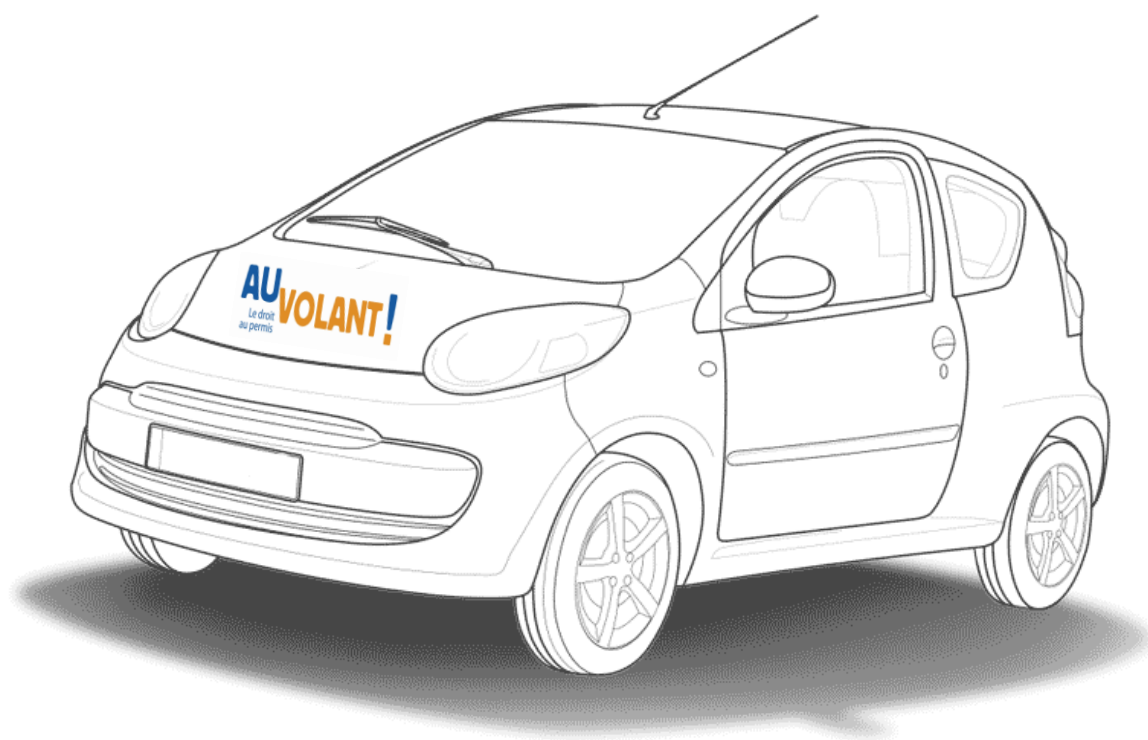


BILAN 2015



Action réalisée avec le concours de



Association Loi 1901 – ACE – 17 Rue des Lauriers – 11000 Carcassonne – 04 68 77 02 41 – auvolant@yahoo.fr –
Agrément préfecture n° I 07 011 0001 0 - Siret : 504 882 499 00032 - Code APE : 9499Z

OBJECTIFS

Former des personnes en difficultés au permis de conduire par une pédagogie renforcée et adaptée en tenant compte du besoin d'un accompagnement socio pro nécessaire à leur réussite car le permis de conduire est un outil qui s'inscrit pleinement dans un parcours d'insertion professionnelle.

Proposer une réponse face aux difficultés d'apprentissage du code de la route souvent vécues comme un frein à l'insertion, par une pédagogie adaptée susceptible de favoriser un parcours auto-école réussi.

Favoriser l'inscription des participants dans un processus d'apprentissage régulier et valorisant, par la mobilisation de processus cognitifs (code et conduite).

Favoriser les perspectives de mise à l'emploi grâce à l'obtention du permis de conduire.

Intervenir sur les questions de citoyenneté, de respect de l'autre, renforcer la socialisation des personnes.

La plupart des candidats sont sortis du système scolaire depuis longtemps. Il faut déjà leur réapprendre à apprendre.

PUBLIC

- * Bénéficiaires du RSA socle avec une référence sociale ou sociopro
- * Jeunes suivis par la Mission Locale (FAJ ou Garantie Jeune)
- * Jeunes dépendant de l'ASE
- * Personnes habitant les quartiers
- * Personnes handicapées, si le handicap est compatible avec la conduite d'un véhicule ne nécessitant pas d'aménagement particulier.

Si les résultats des tests de sélection s'avèrent suffisants : en effet, la non maîtrise du français met le candidat en situation d'échec car le langage « code » est difficile, notamment dans l'utilisation de nuances.

FORMATION

Le fait de réussir l'examen du code est souvent une première réussite. Cela remet en route une dynamique positive.

L'apprentissage et l'examen du permis de conduire constituent pour toute une catégorie de personnes socio économiquement fragilisées une séquence de revalorisation et d'émancipation.

Pour ce faire, une pédagogie adaptée est mise en place pour répondre à des problèmes de compréhension et d'apprentissage, des difficultés à gérer le stress, de manque d'autonomie ou encore d'éloignement prolongé de la vie active.

Code : 3 étapes sont proposées

Les ateliers « Langage code » « Mathématiques code » et « Analyse des images » animés par la Conseillère en Insertion Professionnelle afin d'amener les candidats à un niveau de compétences de base nécessaires à l'apprentissage du code. 3 séances ont lieu chaque semaine.

Les séances libres

6 séances sont programmées par jour afin de :

- acquérir l'autonomie avec le matériel connecté, la formulation des questions et l'analyse des situations présentées, dans un premier temps,
- assurer un entraînement conséquent à l'examen.

Le stage Code

Il se décompose en 2 parties.

*Les cours de code

L'Enseignante de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) explique et détaille, chapitre par chapitre, le livre de code.

Elle s'adapte aux difficultés d'apprentissage en proposant différentes méthodes : elle travaille avec des tableaux, des schémas, des simulations en s'appuyant sur les DVD.

Les cours sont dispensés en groupe afin de favoriser les échanges, la solidarité et l'émulation des candidats (12 à 15 séances selon le niveau de départ et la progression du groupe).

Le non jugement et l'entraide sont les valeurs phares de l'auto-école.

*Le stage intensif

Une fois la théorie acquise, l'entraînement sur des séries « examen » de manière intensive est nécessaire avant la présentation.

Conduite :

Le candidat bénéficie de 50 H de formation collective de conduite pour valider les compétences nécessaires fixées par le Référentiel pour l'Education à la Mobilité Citoyenne (REMC) telles qu'elles sont décrites dans le livret d'apprentissage.

Cette formation en binôme est mise en place pour amener le candidat « passager » à devenir les yeux, les oreilles et le pôle analyse de celui qui est « crispé » sur le volant, les pédales, le levier de vitesses et angoissé de bouger un véhicule en toute sécurité.

Une fois le bilan de compétences validé par l'ECSR, le candidat est présenté à l'examen.

MODALITES

① La candidature doit être présentée par un travailleur social que ce soit :

- un(e) référent(e) RSA (lettre de commande)
- un(e) conseiller(ère) MLI BC (selon les dispositifs)
- un(e) éducateur(trice) ASE (présentation physique)

② Les candidats sont reçus lors d'une information collective durant laquelle sont présentés :

- la structure et son fonctionnement,
- le cadre réglementaire du code de la route,
- la formation complète, ses étapes et son déroulement.

En fin de séance, les tests d'évaluation (français, maths et code) sont passés afin de vérifier la bonne compréhension des consignes et la rapidité de réponse au regard des conditions des examens.

Le test peut se passer à l'oral pour les publics illettrés et/ou analphabètes dans la mesure où le niveau A2 du référentiel européen des savoirs de base est nécessaire à l'apprentissage et l'acquisition du code de la route.

③ La Commission se réunit 1 fois par mois pour examiner les dossiers proposés. Elle vérifie les prérequis :

- le projet professionnel
- la disponibilité
- l'anticipation (garde des enfants, mode de déplacement, ...)
- la situation financière (endettement) et le reste à vivre.

INSERTION PROFESSIONNELLE

La CIP organise des cycles de 8 séances de TRE avec un nombre maximum de 6 personnes. Les thèmes développés sont :

Analyse du passé professionnel

Identification des * Atouts
* Freins
* Motivations

Identification des pistes professionnelles

TRE * Marchés du travail
* CV
* Lettres
* Enquête métier/entreprise
* Entretien

Organiser et planifier ses recherches

Pôle Emploi * Création de l'espace personnel
 * Consulter les offres
 * Effectuer une télécandidature

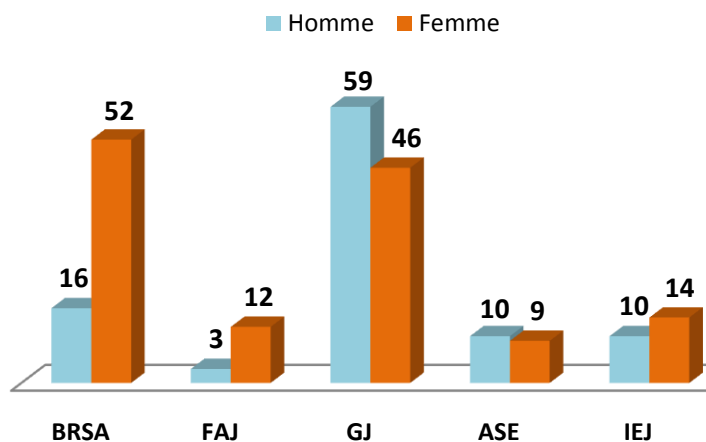
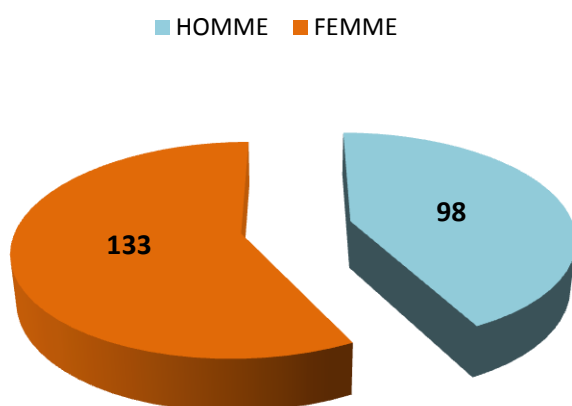
Sites internet dédiés et spécialisés

Candidatures spontanées * Lister les entreprises
 * Courriers envoyés

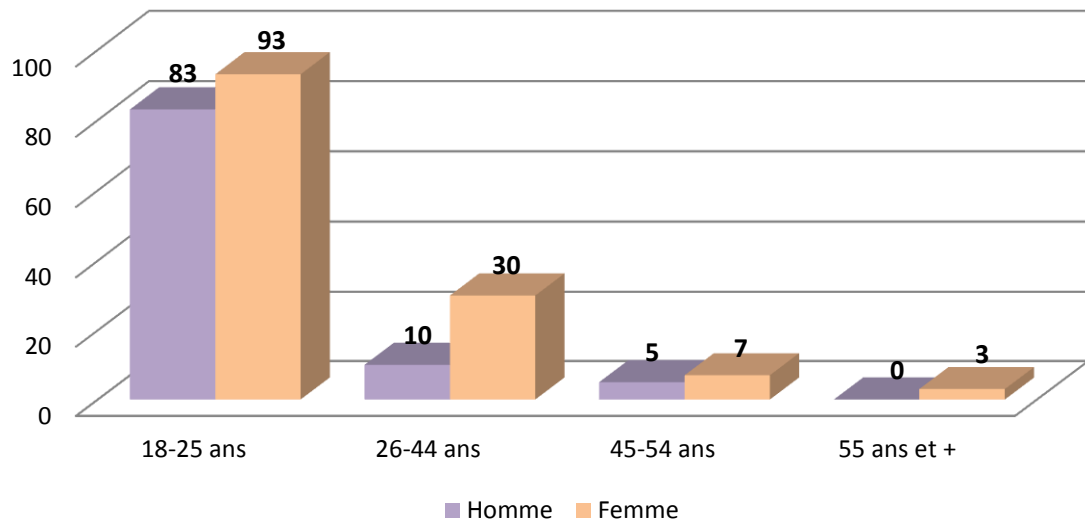
Formation * Recherches d'un centre
 * Premier contact
 * Tests

En 2015, 231 candidats ont bénéficié de l'action en entrées et sorties permanentes.

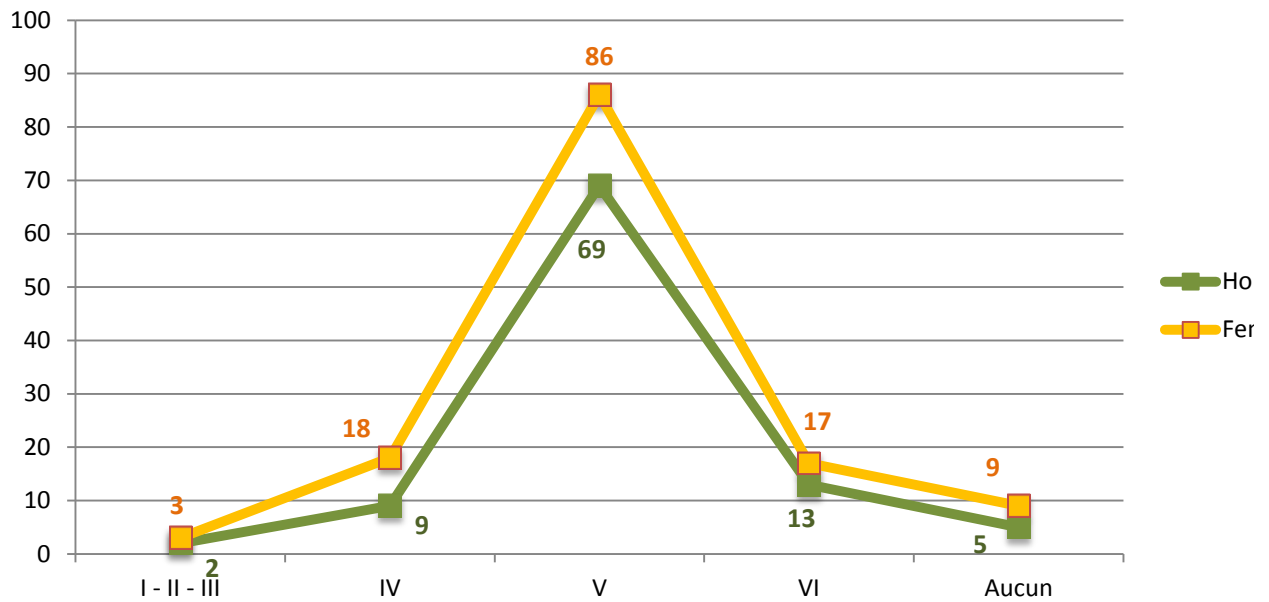
EGALITE HOMME/FEMME



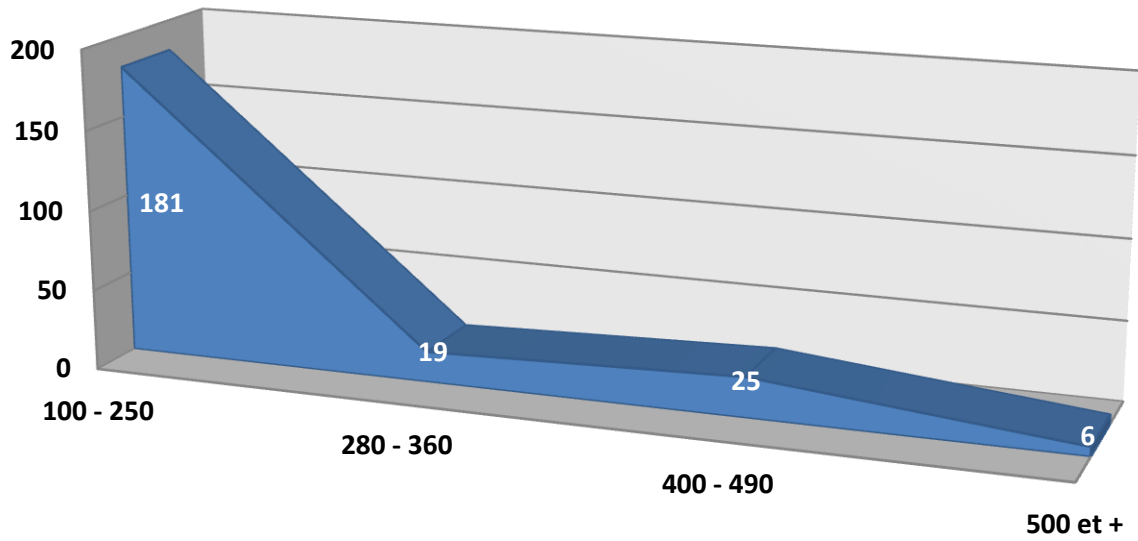
AGE DES BENEFICIAIRES



NIVEAU SCOLAIRE



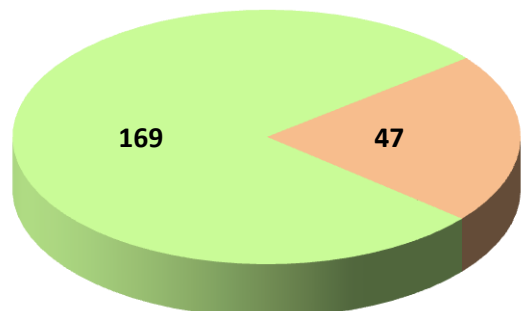
PARTICIPATION FINANCIERE



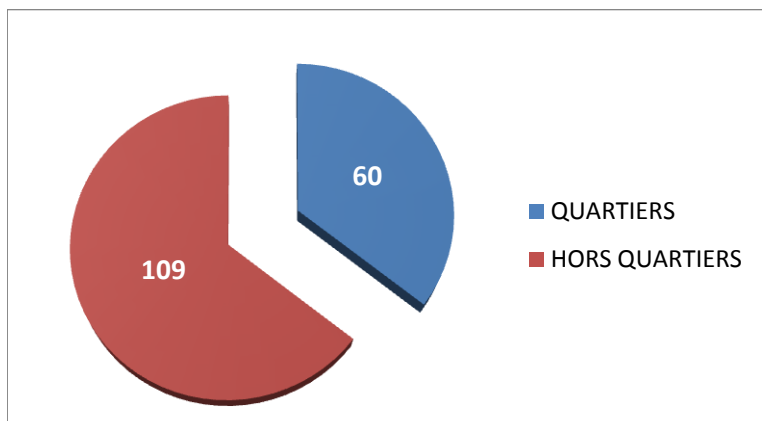
REPARTITION GEOGRAPHIQUE



CARCASSONNE HORS CARCASSONNE

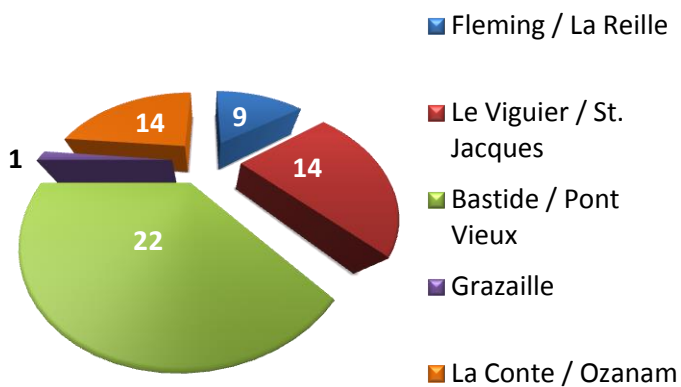


Sur Carcassonne Agglo



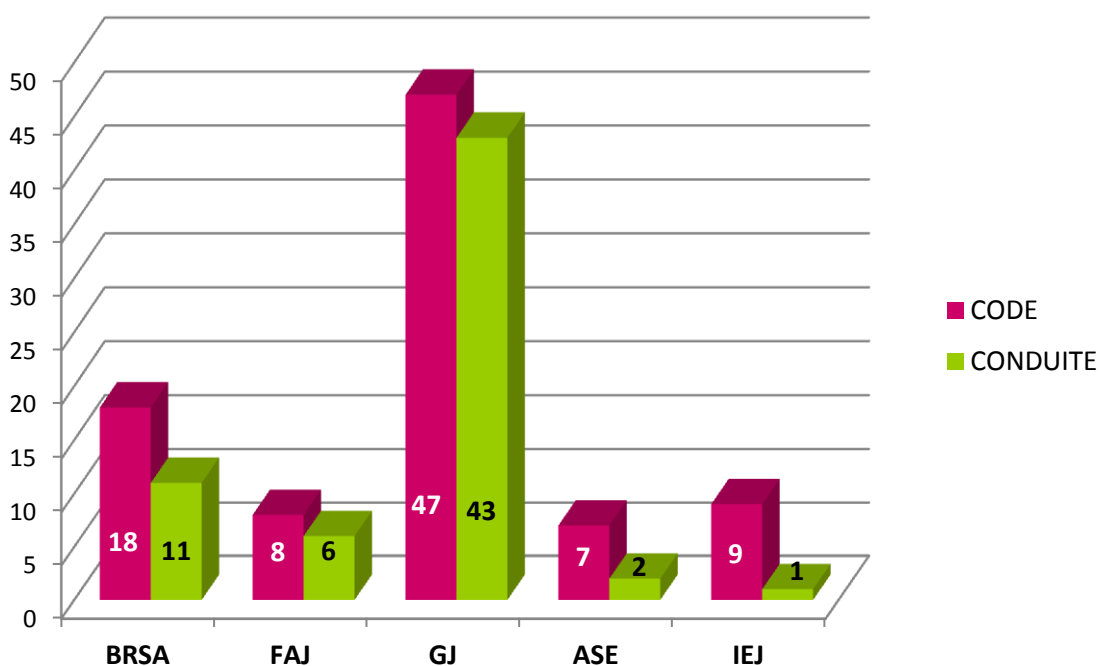
Sur Carcassonne

Sur les quartiers

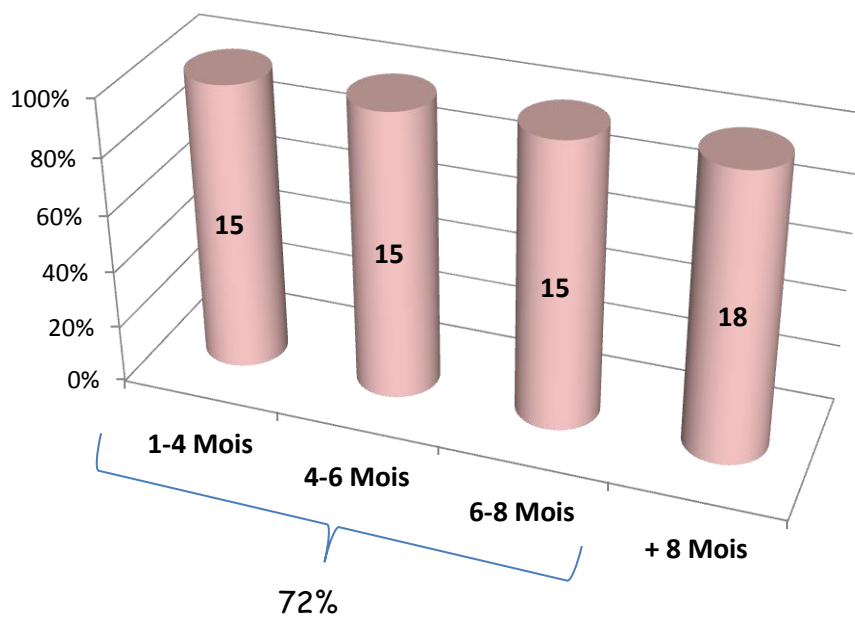


RESULTATS

89 codes obtenus - 63 permis obtenus



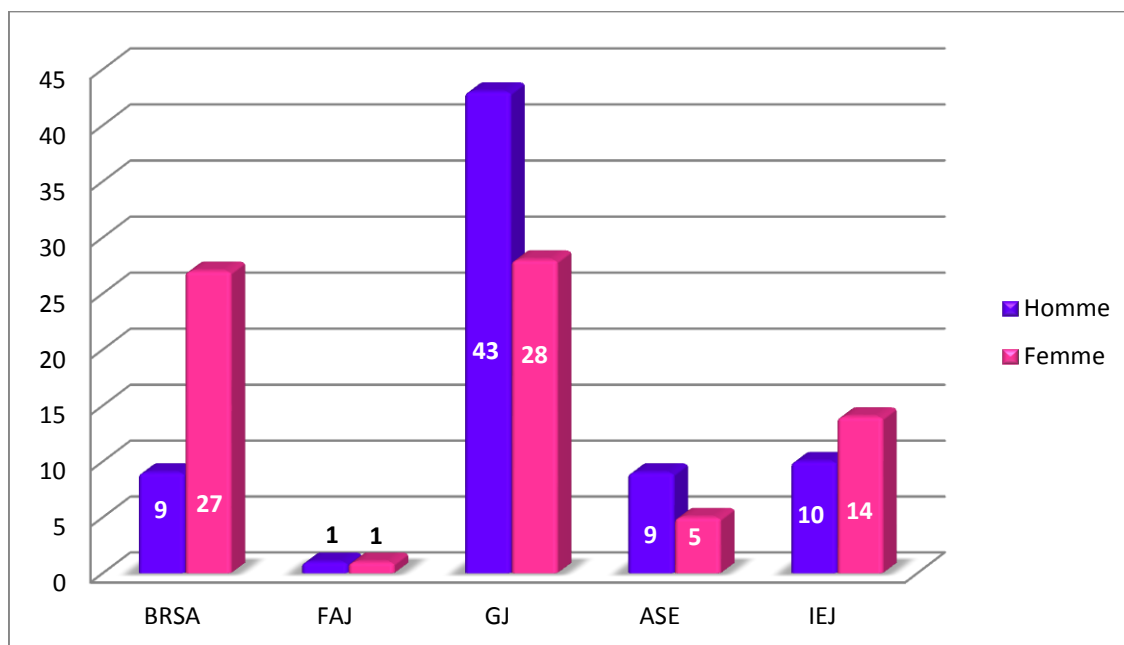
DELAI PARCOURS COMPLET



Délai national moyen → 8 à 11 mois

INSCRIPTIONS 2015

147 personnes ont été inscrites en 2015, réparties comme suit :



LES +

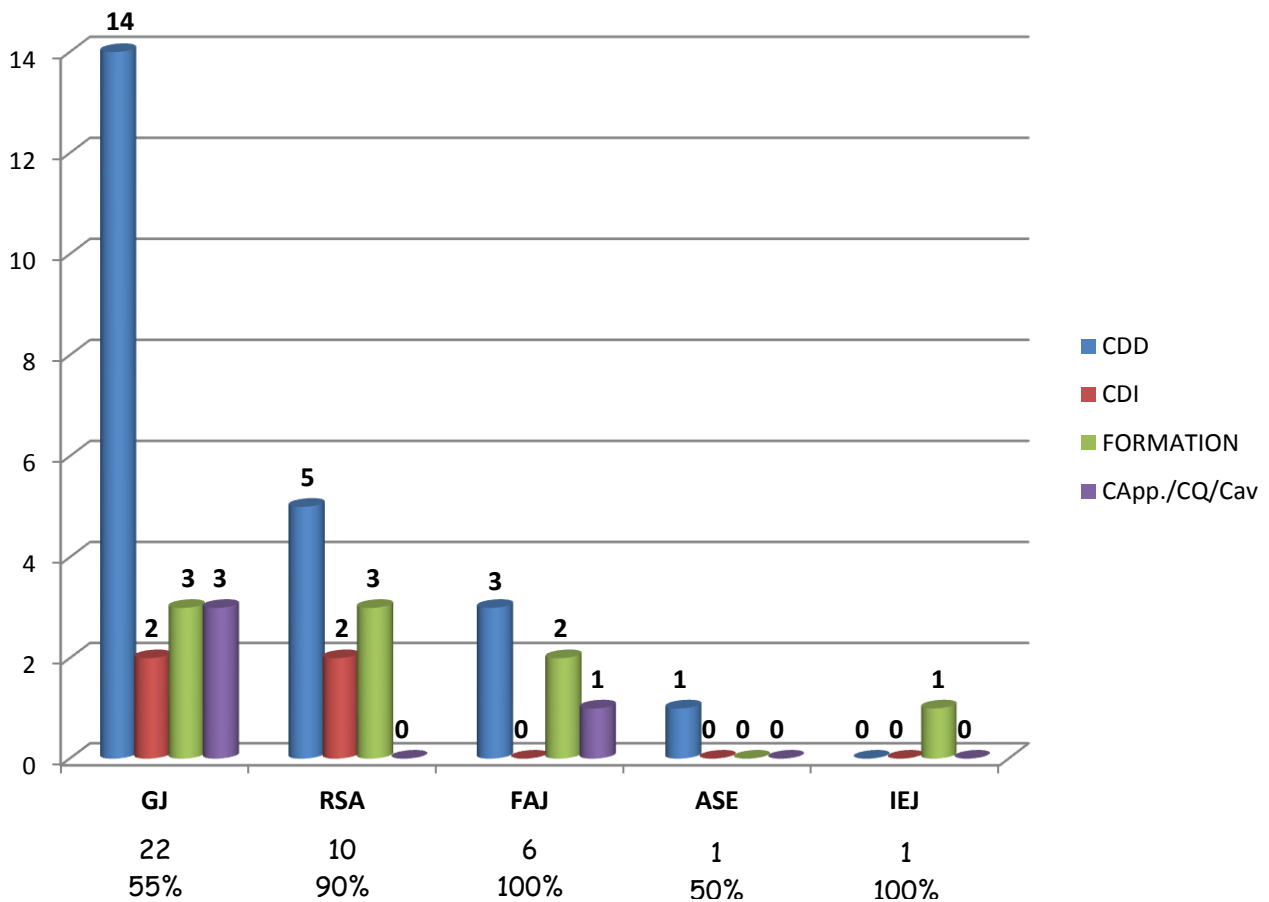
Les ateliers « précode » rencontrent de + en + de succès et sont suivis régulièrement, en moyenne 4 personnes/séance.

Les plus belles réussites sont l'obtention du code par 2 personnes non francophones à la première présentation d'un examen francophone.

La plateforme de code en ligne est un sérieux appui pratique à la formation théorique dispensée au sein de l'auto-école, car les candidats s'autoévaluent sur les points acquis et ceux à retravailler.

Le rythme intensif et soutenu favorise un retour à l'emploi par des amplitudes horaires et des obligations de présence similaires à celles exigées dans le milieu professionnel.

SORTIES POSITIVES



40 sorties positives soit 64%

PERSPECTIVES

Remplacement d'un 'ECSR à temps partiel pour 1 an.

Embauche d'un agent d'accueil/agent d'entretien à mi-temps pour seconder la CIP dans les tâches administratives et d'accueil

Location d'un 4^{ème} véhicule.

Amplification des

- ateliers micro-collectifs de levée des freins périphériques
- ateliers TRE
- compétences relatives à la mobilité
 - * diagnostics
 - * ingénierie de formation
 - * réponse à appels à projet
 - * collaboration inter-associative

Modification de la constitution des organes représentatifs de l'Association :

- développement du nombre des membres du CA
- intégration d'au moins un représentant des bénéficiaires
- organisation d'une AG « ouverte »

Développement des formations externes